

Les fonctions du neuropsychologue clinicien en psychiatrie adulte

Résumé de l'intervention

Les troubles psychiatriques, quels qu'ils soient, entraînent fréquemment un handicap psychique. Parmi les facteurs d'influence de ce handicap, les recherches internationales ont établi le rôle majeur de la neurocognition (attention, mémoire, fonctions exécutives, ...), mais aussi de la cognition sociale (fonctions qu'on utilise dans les interactions sociales). Ces deux dimensions impactent ainsi de nombreux domaines de fonctionnement quotidien (études, travail, autonomie, relations sociales, ...) (Prouteau & Verdoux, 2011).

C'est principalement au niveau du fonctionnement cognitif qu'intervient le neuropsychologue clinicien, depuis son évaluation jusqu'aux interventions thérapeutiques correspondantes. L'évaluation a plusieurs intérêts : objectiver les points forts et points faibles du fonctionnement cognitif de la personne, comprendre l'étiologie de ses troubles (e.g., affective versus cognitive), mettre du sens sur des difficultés de la vie quotidienne ou encore apprécier l'adéquation du profil de fonctionnement cognitif avec le projet professionnel. Le neuropsychologue clinicien va par ailleurs intégrer dans sa démarche le point de vue et les demandes de l'équipe soignante mais aussi des proches de l'utilisateur. La neuropsychologie clinique est ainsi particulièrement adaptée au fonctionnement multidisciplinaire.

A l'issue du bilan neuropsychologique, une restitution est effectuée à l'utilisateur, afin de l'éclairer sur son fonctionnement et son projet de réhabilitation. Cette restitution est également proposée à l'équipe soignante et aux proches afin de mieux comprendre le fonctionnement de la personne au quotidien (e.g., troubles du comportement, limitations d'activités, ...) et ainsi lui proposer des aménagements adaptés.

Enfin, le neuropsychologue clinicien peut proposer des interventions thérapeutiques individuelles ou groupales. L'entraînement aux habiletés sociales a pour objectif d'améliorer les compétences sociales. La remédiation cognitive consiste, quant à elle, en un entraînement comportemental visant les processus cognitifs. L'ensemble de ces interventions ont ainsi un même objectif : réduire le handicap psychique engendré par les troubles cognitifs

Aurore ETCHEPARE
Neuropsychologue au CH Vauclaire – Montpon-Ménésterol
Docteur en psychologie
aurore.etchepare@ch-montpon.fr

